Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20261116-2026_74-DE

COMMUNE DE TRESBŒUF	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** L'an **deux mille vingt-six**, le 06 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tresbœuf s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, en session ordinaire, sous la présidence de M. David HUREL, après avoir été convoqué le 02 novembre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 6 novembre 2026	Membres en exercice : **15**	Quorum : **8** | Présents : **13**	Pouvoirs : **1** | Votants : **14**
Présents	C. BOISNARD, R. BOURNICHE, J. GALODE, S. GUILLAUME, J. GUILLOU, D. HUREL, M-H JEUSSET, V. LECLAIR, P. LETANG, G. LOUIS, A. LOYER, G. NIMAL, L. ROUX.		
Absent.e(s)	C. HELMBOLD		
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : O. BLANCHARD à D. HUREL		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T – Nomination d'un secrétaire de séance : J. GUILLOU			

ENVIRONNEMENT

Lutte contre les dépôts sauvages

Délibération n°2026-74/ Déploiement de dispositifs de détection des infractions relatif à la lutte contre les dépôts sauvages

Rapporteur : S. GUILLAUME

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le projet de convention de partenariat relative au Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) ;

CONSIDÉRANT la récurrence des incivilités et des abandons de déchets constatés sur plusieurs sites du territoire communal ;
CONSIDÉRANT l'opportunité d'utiliser le parc de caméras mobiles (type caméras de chasse) mis à disposition gratuitement par le SMICTOM des Pays de Vilaine ;
CONSIDÉRANT que le déploiement de ce matériel s'effectuera en stricte conformité avec la réglementation garantissant le respect de la vie privée ;

Contexte

Il est rappelé à l'assemblée que la commune de Tresbœuf a conclu une convention de partenariat avec les éco-organismes CITEO et BPLC, ainsi qu'avec le SMICTOM des Pays de Vilaine, dans le cadre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA).

Il est exposé ensuite les objectifs opérationnels de cette convention. Un état des lieux est dressé concernant les différents sites du territoire communal subissant de manière récurrente des incivilités et des abandons de déchets. Afin d'endiguer ces dépôts sauvages, plusieurs actions concrètes et moyens logistiques sont mis en œuvre.

Parmi les mesures phares, le dispositif permet d'investir dans des outils de détection des infractions environnementales. Le SMICTOM a ainsi procédé à l'acquisition d'un parc de caméras mobiles (de type caméras de chasse) afin de les mettre gratuitement à la disposition des collectivités volontaires, dont Tresbœuf.

Il est précisé que le déploiement de ce matériel sera rigoureusement conforme à la réglementation en vigueur, garantissant le respect de la vie privée, tout en assurant une action ciblée et dissuasive face aux comportements inciviques.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20261116-2026_74-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative au Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) conclus avec les éco-organismes CITEO et BPLC, ainsi qu'avec le SMICTOM des Pays de Vilaine.
- ACCEPTE la mise à disposition gratuite par le SMICTOM du matériel de détection des infractions (caméras mobiles) sur le territoire de la commune de Tresbœuf.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

HUREL David

